

Avis de course

Championnat du monde Laser Radial jeunesse 2019

24-31 juillet 2019

Site : Port olympique de Portsmouth, Kingston (Canada)

Autorité organisatrice : CORK/Sail Kingston Inc. (hôte) et l'International Laser Class Association (ILCA)

1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV). Les prescriptions de l'autorité nationale ne s'appliqueront pas.
- 1.2 La règle 7(a) de la classe Laser est restreinte de la façon suivante : « Une seule personne (le concurrent inscrit) doit être à bord pendant les courses. »
- 1.3 L'annexe P « Procédures spéciales pour la règle 42 » s'appliquera avec les modifications suivantes : autorisation des demandes de réparation déposées par le jury; pénalité au score pour première pénalité donnée après que le bateau ait fini; interdiction à un bateau disqualifié pour une infraction à la RCV 42 ou qui s'est retiré en reconnaissance d'une infraction à la RCV 42 de participer à une course dont le départ est redonné ou qui est recourue.
- 1.4 L'annexe T « Conciliation » s'appliquera.
- 1.5 Dans toutes les règles régissant cette régata :
 - (a) (DP) désigne une règle pour laquelle la pénalité pour une infraction est à la discrétion du jury international;
 - (b) (NP) désigne une règle qui ne sera pas motif à réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
- 1.6 En cas de conflit dans la traduction, le texte anglais prévaudra.

2. PUBLICITÉ (DP, NP)

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. RÈGLES D'INSCRIPTION

- 3.1 Seuls les membres actuels de l'International Laser Class Association et d'une autorité nationale membre de World Sailing qui ont acquitté leurs droits d'adhésion peuvent s'inscrire à la régata. Les concurrents doivent être membres de l'association de flotte ou du district de Laser et de l'autorité nationale membre de World Sailing du pays où ils pratiquent normalement la voile, même s'il ne s'agit pas de leur pays de résidence permanente. Cependant, un concurrent peut, pour toute raison valide et avec l'approbation des deux présidents de district, choisir de représenter la flotte ou le district et l'autorité nationale membre de World Sailing de son pays de résidence permanente en vertu de l'article 10(3) de la constitution de l'ILCA et de l'article 9 du chapitre 2 des règles de classe de l'ILCA. Un concurrent peut être membre d'une seule association de flotte ou de district de Laser.
- 3.2 Il est interdit de remplacer un équipier inscrit.
- 3.3 Il est interdit de revendre ou de transférer son inscription.
- 3.4 Il s'agit d'une épreuve à places allouées. Chaque concurrent doit faire une demande d'inscription au moyen du formulaire officiel en ligne.
- 3.5 Chaque concurrent doit avoir un numéro d'identification World Sailing pour s'inscrire. Un numéro d'identification World Sailing peut être obtenu gratuitement en s'inscrivant en ligne au : <http://members.sailing.org/sailors/profile.php>.
- 3.6 Le championnat est ouvert aux navigateurs expérimentés âgés de 15 à 18 ans lors de l'année de la régata (année de naissance : 2001, 2002, 2003 ou 2004). Une preuve d'âge devra être présentée à l'enregistrement.
- 3.7 Les concurrents de moins de 18 ans au 24 juillet 2019 doivent présenter à l'enregistrement un formulaire de consentement rempli par un parent ou un tuteur. Les concurrents de moins de 18 ans doivent être supervisés pendant toute la durée du championnat par l'adulte responsable désigné sur le formulaire de consentement.
- 3.8 L'adulte responsable (s'il y a lieu) et le concurrent doivent s'enregistrer ensemble au secrétariat de course avant 1800 le 25 juillet 2019.
- 3.9 À la discrétion de l'ILCA, le nombre total de concurrents peut être limité à 240.

4. MODALITÉS DE DEMANDE ET D'INSCRIPTION

- 4.1 Les demandes d'inscription sont acceptées sur le site Web de la régata de l'ILCA conformément aux dispositions de l'annexe 1 « Procédure de demande et d'inscription ».
- 4.2 La date de clôture des demandes est le 19 mars 2019.
- 4.3 La date de clôture des inscriptions est le 20 juin 2019.
- 4.4 Les droits d'inscription sont de 425 \$ US.
- 4.5 Les inscriptions reçues après la date de clôture des inscriptions seront acceptées à la discrétion de l'ILCA et sur paiement de droits d'inscription tardive de 500 \$ US (425 \$ US + 75 \$ US).

5. BATEAUX DE LOCATION

- 5.1 Voir l'annexe « Bateaux de location » pour des renseignements sur les bateaux de location.

6. BATEAUX ET ÉQUIPEMENT (NP, DP)

- 6.1 Les concurrents ne peuvent utiliser qu'une coque, une voile, un ensemble de lattes, un mât, une bôme, une dérive et un gouvernail, lesquels doivent être identifiés lors de l'inspection de l'équipement.
- 6.2 En cas de dommages, les bateaux et l'équipement peuvent seulement être remplacés avec l'autorisation écrite de l'inspecteur de l'équipement de la régata conformément aux instructions de course.
- 6.3 Aux fins de la RCV G1.1, les voiles doivent arborer les lettres nationales de l'autorité nationale membre de World Sailing figurant dans l'inscription. Ceci modifie la RCV G1.1.
- 6.4 À terre, les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée.
- 6.5 Les bateaux peuvent être tenus d'arborer un numéro d'identification et les couleurs d'identification de la flotte fournis par l'autorité organisatrice.
- 6.6 Les bateaux peuvent être tenus d'avoir à bord des caméras, du matériel de sonorisation ou un appareil de positionnement selon les instructions de l'autorité organisatrice.
- 6.7 L'accès au stationnement à bateaux peut être restreint à certaines heures, y compris après la tombée du jour.

7. FORMAT DE COURSE

- 7.1 Les concurrents peuvent être regroupés en flottes; le cas échéant, ils disputeront une série qualificative suivie d'une série finale.
- 7.2 Si quatre courses n'ont pas été validées à la fin du troisième jour de course programmé, les séries qualificatives se poursuivront jusqu'à la fin du jour de course durant lequel une quatrième course qualificative est validée.
- 7.3 Une course qualificative ne compte que lorsqu'elle a été validée pour toutes les flottes de la série qualificative.

8. PROGRAMME

- 8.1 24 juillet 0900-1200 et 1300-1800 Enregistrement, inspection de l'équipement, prise de possession des bateaux de location
- 25 juillet 0900-1200 et 1300-1800 Enregistrement, inspection de l'équipement, prise de possession des bateaux de location
Course d'entraînement à 1400 suivie de la cérémonie d'ouverture à 1900
- 26 juillet 2 courses consécutives (série qualificative)
- 27 juillet 2 courses consécutives (série qualificative)
- 28 juillet 2 courses consécutives (série qualificative), fête de mi-semaine
- 29 juillet 2 courses consécutives (série qualificative/finale)
- 30 juillet 2 courses consécutives (série qualificative/finale)
- 31 juillet 2 courses consécutives (série qualificative/finale), retour des bateaux de location, remise des prix et cérémonie de clôture
- 8.2 Le premier signal d'avertissement de la course d'entraînement sera donné à 1400.
- 8.3 Du 26 au 31 juillet, le premier signal d'avertissement sera donné à 1200.
- 8.4 Chaque jour, le départ des courses sera donné dès que possible après la fin de la course précédente.
- 8.5 Le dernier jour du championnat, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 1500.

9. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles au secrétariat de course lors de l'enregistrement et affichées sur le site Web de la régata de l'ILCA après la date de clôture des inscriptions.

10. SECRÉTARIAT DE COURSE

- 10.1 Le secrétariat de course est situé au bureau de CORK/Sail Kingston dans le Port olympique de Portsmouth. 53 Yonge Street. Kingston (Ontario, CANADA).
- 10.2 Heures d'ouverture du secrétariat de course :
24-25 juillet : 0900-1200 et 1300-1800
26-31 juillet : à compter de 0900 jusqu'à 30 minutes après le temps limite de réclamation à moins de prolongation par le comité de course.

11. INSPECTION DE L'ÉQUIPEMENT (NP, DP)

- 11.1 De l'information sur l'inspection de l'équipement sera affichée sur le tableau officiel d'information. Les bateaux doivent être présentés avec tout l'équipement qui sera utilisé pendant la régata, avec la partie inférieure du mât, la bôme et toutes les bosses de réglage grées, et avec la voile et la partie supérieure dégréées et prêtes à l'inspection.
- 11.2 L'inspection se déroulera au stationnement à bateaux aux dates et aux heures suivantes :
24-25 juillet : 0900-1200 et 1300-1800
En dehors de ces heures, l'inspection ne sera possible qu'à la discrétion de l'inspecteur de l'équipement de la régata et sur paiement de 20 \$ CA.
- 11.3 Des contrôles des combinaisons et de l'équipement peuvent être réalisés tout au long de la régata à la discrétion du représentant de classe, du comité de course ou du jury.

12. INSCRIPTION DES ENTRAÎNEURS ET DES BATEAUX DES ENTRAÎNEURS, ACCOMPAGNATEURS ET D'ÉQUIPE (NP, DP)

- 12.1 Tous les bateaux des entraîneurs/accompagnateurs doivent se préinscrire en ligne sur le site Web de la régata de l'ILCA le ou avant le 20 juin 2019.
- 12.2 Tous les conducteurs de bateau des entraîneurs/accompagnateurs doivent confirmer l'inscription de leur bateau et le nom et le numéro de voile des concurrents qu'ils accompagnent au secrétariat de course avant 1800 le 25 juillet 2019.
- 12.3 Les bateaux des entraîneurs/accompagnateurs doivent arborer clairement le numéro d'identification qui leur est remis à l'enregistrement. Aucun autre bateau accompagnateur individuel ne peut être utilisé. Un dépôt de 20 \$ CA sera demandé pour le numéro d'identification.
- 12.4 Tous les bateaux des entraîneurs/accompagnateurs doivent transporter une radio VHF capable de transmettre et de recevoir tous les canaux internationaux navire-navire.
- 12.5 Les conducteurs et les membres de l'équipage des bateaux des entraîneurs/accompagnateurs doivent porter un équipement individuel de flottabilité attaché en tout temps lorsqu'à flot, sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel. Les combinaisons isothermiques et les combinaisons sèches ne sont pas des équipements individuels de flottabilité.
- 12.6 Lorsque le moteur des bateaux des entraîneurs/accompagnateurs est en marche, les conducteurs doivent être attachés à un dispositif qui coupe le moteur si le conducteur tombe du bateau ou en perd autrement le contrôle.
- 12.7 Les mouvements des bateaux des entraîneurs/accompagnateurs seront restreints conformément aux instructions de course.
- 12.8 Une réunion des entraîneurs aura lieu au secrétariat de course 2,5 heures avant le signal d'avertissement de la première course programmé du jour. Ces réunions serviront à recueillir les commentaires des entraîneurs sur l'organisation de la régata, à échanger des points de vue et à informer les entraîneurs de modifications aux instructions de course et à l'organisation de la régata en général.

13. PARCOURS

Un parcours en trapèze sera utilisé avec boucles intérieures et extérieures et une arrivée au vent. Le temps cible pour le premier bateau de chaque course est de 50 minutes.

14. JURY INTERNATIONAL

Un jury international sera nommé conformément à l'annexe N et remplira les fonctions prévues par la RCV N2.

15. SYSTÈME DE SIFFLET

Pour encourager les bateaux à effectuer leurs pénalités sur l'eau, les membres du jury peuvent donner un coup de sifflet lorsqu'ils voient ce qu'ils croient être une infraction à une règle.

16. APPELS

Les décisions du jury sont sans appel.

17. COMMUNICATIONS RADIO (DP)

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de communications radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

18. SÉCURITÉ (DP)

Chaque concurrent doit porter un équipement individuel de flottabilité en tout temps lorsqu'à flot, sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel. Les combinaisons isothermiques et les combinaisons sèches ne sont pas des équipements individuels de flottabilité.

19. CLASSEMENT

- 19.1 Quatre courses doivent être validées afin de constituer un championnat.
- 19.2 Lorsque moins de quatre courses ont été validées, le score du bateau sera le total des scores de ses courses.
- 19.3 Lorsque quatre courses ou plus ont été validées, le score du bateau sera le total des scores de ses courses en retirant son plus mauvais score.
- 19.4 Lorsqu'une série qualificative et une série finale sont disputées :
 - (a) Les courses de la série qualificative et de la série finale comptent pour le classement général du championnat.
 - (b) Une course qualificative ne compte que lorsqu'elle a été validée pour toutes les flottes de la série qualificative.
 - (c) Le score le plus mauvais des courses qualificatives sera exclu du calcul déterminant la répartition des flottes dans les séries finales.
 - (d) Si une seule course de la série finale est validée, elle ne sera pas exclue.
 - (e) Aux fins de la RCV A4.2, Classement, le nombre de bateaux inscrits à une série qualificative/finale est le nombre de bateaux dans la flotte la plus nombreuse.

20. TITRES ET PRIX

Championnat du monde Laser Radial jeunesse

- 20.1 Le premier concurrent obtient le titre de champion du monde Laser Radial jeunesse.
- 20.2 Le premier concurrent de moins de 17 ans reçoit le prix Laser Radial garçons de moins de 17 ans.
- 20.3 La première concurrente obtient le titre de championne du monde Laser Radial jeunesse.
- 20.4 La première concurrente de moins de 17 ans reçoit le prix Laser Radial filles de moins de 17 ans.
- 20.5 Les concurrents de moins de 17 ans sont ceux qui n'auront pas 17 ans ou plus pendant l'année du championnat.
- 20.6 Les résultats chez les moins de 17 ans sont fondés sur le score total des bateaux dans le championnat. (Note : Cela signifie que les résultats chez les moins de 17 ans sont extraits sans recalcul.)

Prix cubes ILCA

- 20.7 Des prix cubes de l'ILCA seront décernés conformément aux règlements de l'ILCA.

21. AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER

En s'inscrivant à la régata, les concurrents acceptent de pouvoir être photographiés ou filmés lorsqu'ils y participent ou en utilisent les installations, et ils consentent à la prise de ces images et à leur utilisation, réutilisation, publication et republication dans tout média, avec ou sans mention de leur nom, sans rémunération et sans approbation de leur part quant à l'usage qui en est fait.

22. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

- 22.1 CORK/Sail Kingston Inc., l'International Laser Class Association et tous les dirigeants, membres et bénévoles n'acceptent aucune responsabilité pour tout décès, toute blessure, tout dommage ou toute perte matérielle causés par la régata ou en découlant. Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques.
- 22.2 L'établissement de l'avis de course et des instructions de course ne limite ou ne réduit en aucune façon la responsabilité complète et illimitée d'un concurrent qui est seul et entièrement responsable de la gestion du bateau sur lequel il navigue.
- 22.3 Tout concurrent doit maintenir son bateau en bon état de navigation.
- 22.4 Tout concurrent doit être en bonne santé et être un navigateur compétent capable de courir sur un Laser Radial en eau libre dans toutes les conditions, y compris par vents forts.
- 22.5 Toute faute commise à l'endroit d'un autre bateau est la responsabilité du barreur. L'autorité organisatrice ne fournit aucune assurance responsabilité civile aux concurrents, qui sont responsables de souscrire leur propre assurance biens et responsabilité civile. L'autorité organisatrice recommande aux concurrents de consulter leur assureur afin de vérifier s'ils sont couverts lors de l'événement et s'ils ont intérêt à souscrire une assurance responsabilité civile complémentaire.
- 22.6 Il est recommandé aux concurrents d'être couverts par une assurance maladie et accident personnelle pendant la régata, y compris en course.

23. INDEMNISATION

Dans la pleine mesure permise par la loi, chaque concurrent accepte d'indemniser et de dégager de toute responsabilité l'ILCA, CORK/Sail Kingston Inc., leurs propriétaires, affiliés, dirigeants, employés, agents, membres de comité et officiels de course agissant à titre officiel à l'égard de tout recours d'un tiers dans la mesure où il résulte des actes ou omissions du concurrent.

24. PERSONNE-RESSOURCE LOCALE (pour toute question sauf l'inscription et le paiement)

Bureau CORK. Marianne Davis (sail@cork.org) ou Kim Garrett (events@cork.org). Tél. : +1 613 545-1322
Site Web de la régata : <http://2019-radial-youth.laser-worlds.com/> et www.cork.org

25. MODIFICATIONS À L'AVIS DE COURSE

Le présent avis de course peut être modifié. Le cas échéant, les modifications seront affichées sur le site Web de la régata de l'ILCA.

International Laser Class Association Procédure de demande et d'inscription

26. PAIEMENT ET REMBOURSEMENT

- 26.1 Les droits sont payés en ligne par PayPal ou carte de crédit. La carte de crédit utilisé pour le paiement doit expirer au moins trois mois après la date de clôture des inscriptions.
- 26.2 Tout remboursement sera porté au compte PayPal ou à la carte de crédit utilisé pour le paiement.

27. PROCÉDURE DE DEMANDE

- 27.1 Les demandes seront acceptées jusqu'à la date de clôture des demandes. Des droits de demande de 50 \$ US seront déduits des droits d'inscription et retenus par l'ILCA ou, dans certaines circonstances énumérées au point 4.1, remboursés.
- 27.2 Après la date de clôture des demandes, les associations nationales de Laser examineront et classeront les demandes de leur pays ou district.
- 27.3 Les associations nationales de Laser peuvent refuser une demande sur la base du calibre de l'athlète, de son statut de membre ou s'il ne répond pas aux autres exigences d'inscription nationales. Le cas échéant, l'athlète sera avisé par courriel du refus de sa demande, avec motifs à l'appui.
- 27.4 Au plus tard 15 jours après la date de clôture des demandes, chaque concurrent classé par l'association nationale de Laser :
 - (a) recevra une offre d'inscription par courriel, ou
 - (b) sera ajouté à la liste d'attente.Tout athlète classé au-dessus de la limite de places attribuées à son pays (voir le site Web de la régates de l'ILCA pour le nombre de places attribuées par pays) recevra une offre d'inscription. Les athlètes classés en dessous seront ajoutés à la liste d'attente. Le statut des athlètes sera affiché et automatiquement mis à jour sur le site Web de la régates.
- 27.5 Après que les places attribuées aient été offertes, les places supplémentaires seront offertes aux athlètes sur la liste d'attente à mesure qu'elles deviennent disponibles.
- 27.6 Lorsqu'une inscription est offerte, l'athlète doit l'accepter ou la refuser avant la date d'expiration précisée. Cette date est généralement 14 jours après la date de l'offre, mais le délai peut être plus court si l'offre est faite près de la date de clôture des inscriptions ou après celle-ci.

28. DEMANDES TARDIVES

- 28.1 Les athlètes qui n'ont pas déposé de demande avant la date de clôture des demandes ont très peu de chance de participer à la régates. Ils peuvent néanmoins soumettre une demande tardive à partir d'environ 15 jours après la date de clôture des demandes jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Dès que l'association nationale de Laser a accepté et classé la demande tardive, le concurrent sera automatiquement ajouté à la liste d'attente.

29. DEMANDES – ANNULATION ET REMBOURSEMENT

- 29.1 Les droits de demande seront remboursés, moins des frais bancaires de 5 \$ US, si :
 - (a) la demande est annulée à partir du lien fourni dans le courriel de confirmation avant réception de l'offre d'inscription;
 - (b) le demandeur refuse l'offre d'inscription avant la date d'expiration de l'offre;
 - (c) le demandeur ne reçoit pas d'offre d'inscription; ou
 - (d) la demande est refusée par l'association nationale ou de district de Laser.
- 29.2 Le remboursement sera émis dans les plus brefs délais, au plus tard une semaine après le début de la régates.
- 29.3 Les droits de demande ne seront pas remboursés si l'athlète ne répond pas à l'offre d'inscription dans les délais précisés.

30. INSCRIPTIONS – ANNULATION ET REMBOURSEMENT

- 30.1 Si un athlète annule son inscription avant ou à la date de clôture des inscriptions, les droits d'inscription moins des frais d'annulation de 50 \$ US lui seront remboursés environ une semaine après la date de clôture des inscriptions.
- 30.2 **Aucuns droits ne seront remboursés pour les annulations effectuées après la date de clôture des inscriptions.**

International Laser Class Association

Bateaux de location

1. LOCATION – RÉSERVATION ET PAIEMENT

- 1.1 Un nombre limité de bateaux de location seront mis à la disposition des concurrents. Ils peuvent être réservés au moyen du système d'inscription en ligne de l'ILCA.
- 1.2 Les droits requis et optionnels de location seront indiqués sur le site Web de la régata de l'ILCA et affichés lors de la confirmation d'inscription et de paiement.
- 1.3 La réservation est validée lors du paiement des droits requis et d'un dépôt de garantie remboursable.
- 1.4 ILCA agit comme agent de réservation; le contrat de location est conclu entre le concurrent et le locateur.

2. LOCATION – MODALITÉS ET CONDITIONS

- 2.1 Les concurrents qui louent de l'équipement seront liés par les modalités et conditions de location (*Charter Terms and Conditions*) pouvant être consultées dans la section « Documents » du site Web de la régata de l'ILCA.
- 2.2 Le concurrent et, le cas échéant, son tuteur doivent signer les modalités et conditions de location avant de prendre possession de l'équipement de location.

3. LOCATION – ANNULATION ET REMBOURSEMENT

- 3.1 Avant la date de clôture des inscriptions, les droits de location ne sont remboursables que si l'inscription du concurrent est elle aussi annulée.
- 3.2 Les droits de location ne sont pas remboursables après la date de clôture des inscriptions, à moins que l'ILCA réussisse à louer le bateau à un autre concurrent.
- 3.3 Le dépôt de garantie remboursable sera remboursé au payeur initial moins le montant de tous dommages.